

Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
EPCI en FPU de 20 à 40 000 habitants
CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE
COMPTE RENDU SOMMAIRE A L'ATTENTION DES ELUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU JEUDI 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit (2018), le vingt-huit (28) juin, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Fontet, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

Date de la convocation : 21 juin 2018
Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2018
Nombre de membres en exercice : 60

* * *

36 titulaires présents : M. André-Marc BARNETT, M. Serge ISSARD, M. Richard GAUTHIER, M. Gilles JAUTARD, M. Yannick DUFFAU, M. Jean-Louis SAUMON, M. Jean-Claude TRENTIN, M. Jean-Marc FRAICHE, M. Jean-Pierre MALIRAT, M. Alain DOUX, M. Philippe MOUTIER, Mme Chantal PICON, M. Michel DESPUJOL, Mme Marie-Josée DANDIEU, M. Bernard CASTAGNET, Mme Bernadette COUSIN, M. Bruno MARTY, Mme Martine BOUILLON, M. Mario COVOLAN, M. Jean-Pierre LOUSTALOT, Mme Aline MARTIN, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, M. Michel LATRILLE, Mme Clara DELAS, M. Pascal LAVERGNE, M. Joël DOUX, Mme Michèle CHOVIN, M. Francis ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Jacky BRITTON, M. M. Didier LECOURT, M. Christian MALANDIT-SALLAUD, M. Francis DUSSILLOLS, Mme Virginie CHIOETTO, M. Patrick MONTO.

* * *

6 titulaires ayant donné pouvoir à un autre titulaire : M. Philippe CAMON-GOLYA (Maire d'Auros) titulaire absent excusé, a donné pouvoir à M. Yannick DUFFAU (Maire de Brannens), M. Éric DUCHAMPS (élu d'Auros) titulaire absent excusé, a donné pouvoir à M. Jean-Louis SAUMON (Maire de Brouqueyran), M. Guy DUBOUILH (Maire de Berthez) titulaire absent excusé, a donné pouvoir à M. Patrick MONTO (Maire de Savignac), M. Thierry BOS (Maire de Gironde sur Dropt), titulaire absent excusé, a donné pouvoir à M. Philippe MOUTIER (élu de Gironde-sur-Dropt), M. Luc SONILHAC (élu de La Réole), titulaire absent excusé, a donné pouvoir à M. Mario COVOLAN (élu de La Réole), Mme Rebecca BECERRO-ALVAREZ (élue de Monséguir), titulaire absente excusée, a donné pouvoir à M. Pascal LAVERGNE (Maire de Monséguir).

* * *

3 suppléants votants: M. Jean-Michel MASCOTTO (suppléant de M. Christian BOUIN, Maire de Bourdelles), Christine DARNAUZAN (suppléante de François MERVEILLEAU, Maire de Casseuil), Mme Martine MALLET (suppléante de Mme Nicole ETIENNE, Maire de Saint-Martin de Sescas).

* * *

9 titulaires absents excusés (mais non supplés) : M. François GUILLOMON (Aillas), titulaire absent excusé, M. Bastien MERCIER (Maire de Camiran), titulaire absent excusé, M. Jean-Pierre JAUSSERAND (Maire de Caudrot), titulaire absent excusé, M. Roger NETTE (Caudrot), titulaire absent excusé, Mme Patricia BROUSSE (Monségur), titulaire absente excusée, M. Thierry GOURGUES (Saint-Exupéry), titulaire absent excusé, M. Stéphane DENOYELLE (Saint Pierre d'Aurillac), titulaire absent excusé, Mme Aude DELPEYROU (Saint Pierre d'Aurillac), titulaire absente excusée, M. Philippe MOUTE (Saint-Vivien-de-Monségur), titulaire absent excusé.

* * *

6 titulaires absents non excusés et non supplés : M. Bernard PAGOT (Maire de Barie), Mme Solange MENIVAL (La Réole), Mme Laure JORDAN (La Réole), M. Gilbert ALAMINOS (Noaillac), M. Franck BOULIN (Saint-Laurent-du-Plan), M. Henri JOANCHICOY (Maire de Sainte Foy la longue).

* * *

Information non obligatoire : Deux suppléants présents non votants : Mme Gianello SCARABELLO (Hure), Mme Sylvie VERDOUX (Les Esseintes).

* * *

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;
Secrétaire de séance : M. Jean-Marc FRAICHE, Maire de Fontet.

* * *

Votants : 45 voix

* * *

Accueil du Maire, Jean-Marc FRAICHE qui rappelle les principaux événements à venir cet été à Fontet, notamment les tablées de Fontet, Drop de Béton à la base nautique avec CAP33 et les structures enfance jeunesse.

Suppression de l'ordre du jour du point relatif à la participation aux trophées des entreprises du Sud Gironde.

- Compte-rendu des délégations du Conseil au Président : il a été fait état oralement des principales décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire dans le cadre de la délibération DEL 2016 003 du 14 janvier 2016 depuis le dernier conseil communautaire ; un tableau synthétique ainsi que l'ensemble des détails et précisions concernant chacune de ces décisions sont disponibles sur demande écrite des élus communautaires auprès du DGS de la CdC. Sont jointes également les décisions du Président prises au nom de la compétence « urbanisme » de la CdC et en particulier l'exercice ou l'abandon du Droit de préemption sur les zones sur lesquelles la CdC est compétente (document dédié et joint au présent envoi dématérialisé).

NB : depuis le dernier conseil communautaire du 31 mai 2018, le Président n'a été amené à prendre aucune décision par délégation du conseil communautaire, ni aucune décision concernant son Droit de Préemption Urbain (DPU).

Pas de remarques

Présentation de Valérie BRICHE, technicienne GEMAPI recrutée depuis fin mai 2018. Elle indique avoir commencé à organiser de nombreuses rencontres avec les acteurs de territoire les Associations ASA, des rencontres avec les techniciens rivières de territoire et une réunion technique concernant le plan d'actions de prévention des inondations.

* * *

GEMAPI

- Validation de la ligne directrice concernant le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) : Les conseillers communautaires ont validé la stratégie et les axes à retenir dans le cadre du PAPI Garonne Girondine en cours d'élaboration (**cf. le document de travail, encore en cours de finalisation, en annexe de la présente note**).

Pascal LAVERGNE, Vice-Président notamment en charge de la question GEMAPI rappelle qu'un 1^{er} PAPI d'intention avait été acté en 2015.

Au budget 2018, une première enveloppe a été positionnée sur la base d'une estimation de 10 000 euros le Km de digue. Il faut néanmoins accélérer ces études pour affiner le besoin de financement. Un groupement de commandes avec les CdC voisines a été mis en place pour mener des études de classement des systèmes d'endiguement. Il est nécessaire de confronter les objectifs et déterminer le programme d'actions.

Il indique que des demandes de subventions au CD 33 seront présentées au prochain conseil communautaire.

Il précise qu'une réunion a été organisée le mardi 26/06/2018, avec l'ensemble des communes pour les informer des nécessités de mettre en place ou mettre à jour les plans communaux de sauvegarde.

Cette délibération présente la stratégie pour la prévention des inondations. Cette une étape importante et qu'il faudra ensuite discuter avec Bordeaux Métropole et les autres communautés qui sont situées le long de la Garonne.

- **Adopté à l'unanimité**
- Pascal LAVERGNE remercie Mme Briche qui vient en appui des services de Romain BAYLE, DGA Attractivité et Marina GALMAN, responsable de l'urbanisme et de la GEMAPI.

* * *

GEMAPI

- Création d'une commission intercommunale dédiée à la compétence GEMAPI :

Il est apparu opportun de créer une commission particulière pour discuter de ce nouveau sujet.

Le conseil communautaire décide de créer une nouvelle commission intercommunale en charge de suivre la nouvelle compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ». Cette commission serait composée, *a minima*, des délégués communautaires aux syndicats de bassins versants.

M. Lavergne indique qu'il faudra composer cette commission en privilégiant la présence des élus qui sont déjà délégués dans les syndicats de rivières.

Adopté à l'unanimité.

* * *

ADMINISTRATION GENERALE

- Validation du choix de la localisation du futur siège administratif de la CdC – Achat du terrain – Demande d'un fonds de concours : Suite aux différentes négociations menées par la CdC et la Ville de

La Réole avec le Conseil Départemental (CD 33), suite aux informations fournies au Bureau des Maires, et considérant l'avis favorable du Bureau des Maires en la matière, il a été proposé aux conseillers communautaires d'acter le choix de la future localisation du siège administratif de la Communauté de Communes sur un terrain sis rue Jules Ferry à La Réole (ancienne assiette foncière de la MDSI de La Réole, MDSI victime d'un incendie), d'acter l'acquisition foncière totale correspondante pour 2 parcelles et un total d'environ 1 000 mètres carrés au sol (acquisition auprès du CD 33, actuel propriétaire) pour la somme de trente mille (30 000) euros forfaitaires (acquisition d'un terrain nu, terrain libéré de toute construction) et enfin d'acter la demande d'un fonds de concours en investissement auprès de la Ville de La Réole afin de couvrir les frais d'acquisition foncière (30 000 euros).

M le Président rappelle les problématiques d'ERP inaccessible, de services administratifs éclatés, de vétusté des locaux. Il rappelle l'historique des discussions en conseil communautaire et bureau des Maires.

Il indique que des financements seront possibles, notamment la DETR.

Dans le plan de financement, il est envisagé de mettre la moitié du FDAEC annuel des communes sur une année. Il resterait alors 900 000 euros à financer par emprunt.

Didier LECOURT est OK pour la participation mais souhaiterait plutôt un fonds de concours communal par habitant que d'utiliser le FDAEC, c'est plus juste.

Alain BREUILLE souhaite voter contre. Historiquement, le conseil communautaire aura pris la décision pour la mandature et pour le futur. Il a défendu le site de l'Ecopole : plus visible dans la carte d'identité et communication spontanée sur la départementale qui va Aillas. Sur les 41 communes, la commune de Loupiac lui semble la plus centrale. Il a compris que l'argument de la ville centre. Le site de la MDSI n'est pas visible. Pour favoriser les commerces de la Réole, les gens qui viendraient à la CdC viendraient aussi faire vivre les commerces de la Réole.

A L'Ecopole, la CdC possède déjà les terrains. Ce serait l'occasion de développer une nouvelle zone d'activité économique.

M. le Président répond sur les 3 points:

1-Concernant la centralité de Loupiac, il semble que la situation de la Réole soit plus centrale ;

2- A la Réole le terrain ne va pas coûter à la CdC. Les terrains d'Ecopole sont destinés au développement économique du territoire.

3- le siège du Sud Gironde a aussi un siège non visible à Mazères.

Le nôtre sera situé à moins de 200 mètres du futur centre administratif de La Réole

Il est plus judicieux de maintenir l'équipement sur la commune centre de la Réole.

Richard GAUTHIER est opposé au transfert du FDAEC à la CdC.

Christian MALLANDI-SALLAUD indique que le FDAEC est une recette des communes.

M. le Président rappelle qu'une partie de l'enveloppe était envoyée à la CdC de 2014 à 2016, à l'instar du système pré-existant à la CdC du Pays d'Auros, en vue de financer des investissements, et en particulier la voirie.

Pour Bernard CASTAGNET, il est possible d'adopter d'autres critères pour le FDAEC.

Aline MARTIN s'interroge sur le financement de ce siège, à hauteur de 1,750 millions d'euros.

L'Administration rappelle les 3 objets de la délibération.

L'Administration précise les éléments concernant le plan de financement.

L'objectif visé est d'obtenir 40% du montant HT de l'équipement.

L'autofinancement de 900 000 euros est finançable par emprunt.

Jean Louis SAUMON précise qu'il faut avoir en tête les conditions de travail très difficiles, spécialement pendant les étés, qui deviennent de plus en plus chauds. Sur la situation dans le centre de La Réole, certains agents viennent en train. Il faut leur permettre de continuer de venir.

Bernard CASTAGNET indique qu'il faudra essayer de mutualiser les locaux avec les services, type le pôle emploi qui demande à faire une permanence.

M. le Président indique qu'il va dans différents sièges de CdC que les voisins ont construits. Ce sont des établissements neufs et fonctionnels.

Marc André-Marc BARNETT demande quel sera le calendrier de construction de cet équipement.

*M. le Président espère un lancement fin 2018 si possible avec une livraison pour 2020.
Patrick MONTO rappelle l'agenda d'accessibilité. Les amendes sont fixées par l'Etat.
Patrick MONTO se réjouit de la position de la ville de La Réole qui accepte de financer le terrain soit, seule condition qu'il avait posée.*

Bruno MARTY indique qu'il jugeait que le terrain était estimé trop cher par le Département, au vu des prix pratiqués à La Réole.

Adoption à la majorité

Pour 44 // Contre 1 (M. Alain BREUILLE, Maire de Loubens)

* * *

ADMINISTRATION GENERALE

- Modifications dans la liste des délégués communautaires aux organismes extérieurs suite aux élections municipales d'Aillas : suite aux élections municipales d'Aillas et à la délibération subséquente du conseil municipal, la liste des délégués communautaires dans les organismes extérieurs (cf. annexe jointe) est modifiée afin de se conformer à la délibération du conseil municipal.

Adoption à l'unanimité

* * *

LECTURE PUBLIQUE

- Demande de subvention auprès de la DRAC et du CD 33 – Modifications des taux de co-financements (délibération rectificative, annule et remplace la précédente sur le même sujet) : il s'agit de délibérer pour compléter et actualiser la délibération prise le 12 octobre 2017 relative au déploiement du Réseau de Lecture Publique. Cette délibération définissait la phase opérationnelle (calendrier et inscription au budget 2018) des trois volets nécessaires au déploiement des médiathèques de proximité et des bibliothèques « point relais » que sont les achats de mobilier, les renouvellements des fonds documentaires et l'acquisition des équipements informatiques et multimédias en vue d'informatiser les fonds documentaires. Afin de compléter cette délibération et plus spécifiquement de transmettre des plans de financement actualisés lors des dépôts des dossiers de demande de subvention à la DRAC et au Département, il sera proposé d'adopter par délibération les plans de financement prévisionnels de chaque opération qui tiennent compte des règlements d'intervention de la DRAC (taux plus favorable) et du Département au titre de l'année 2018 (coefficient de solidarité plus favorable en 2018). Le taux maximum de cofinancement possible par la DRAC (Etat) passe à 40% du montant HT (en augmentation de 30 à 40% mais sera plafonné du fait de la règle du minimum de 20% d'autofinancement) et le coefficient de solidarité 2018 de la CdC est de 1,04 en 2018 (contre 0,96 en 2017).

JL SAUMON présente une délibération pour modifier les taux de subventions. La DRAC a passé son champ d'intervention de 30 % à 40%

Par ailleurs, il faut tenir compte du changement du CDS pour les financements du CD33. Il faut limiter les subventions à 80% de la dépense subventionnable HT.

Adopté à l'unanimité

* * *

URBANISME / HABITAT

- Modification du PLU communal de Gironde-sur-Dropt : Afin de pouvoir faire évoluer différentes règles du PLU de Gironde-sur-Dropt (emprise au sol en zone Uy, destinations possibles pour le changement de destination, création d'un sous-secteur Na,...), le conseil communautaire a délibéré afin d'engager la procédure de modification du PLU de Gironde-sur-Dropt. Le coût de cette procédure, répercuté sur les attributions de compensation de la commune, est estimé entre environ 6 000€ pour une modification simplifiée et environ 10 000€ pour une modification plus complexe.

Philippe MOUTIER élu de Gironde :

2 des modifications concernent des adaptations pour permettre le développement de 2 entreprises et également permettre la réhabilitation de bâtiments agricoles pour une nouvelle activité économique.

Adopté à l'unanimité.

* * *

URBANISME / HABITAT

- Participation aux Trophées « Agenda 21 » du Département au titre du PLU-i : Pour la 11^{ème} année consécutive, le Département de la Gironde lance les Trophées Agenda 21. Ce concours récompense les acteurs girondins engagés en faveur du développement durable. Les prix vont de 1 000€ à 2 000€. Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer le dossier de candidature, qui portera sur l'engagement de la démarche de concertation SPIRAL dans le cadre du PLU-i.

Adopté à l'unanimité.

* * *

AGENDA 21 / AGRICULTURE

- Attribution d'une subvention au comice agricole 2018 à Auros : Le Comice Agricole intercommunal dit du Bazadais organise tous les ans une fête de la ruralité (concours de bucheronnage, concours de vins, animations en tout genre). Cette manifestation représente une vitrine des productions et des savoir-faire agricoles du territoire et se déroulera le samedi 08 septembre 2018 sur le secteur et la commune d'Auros. Le Comice souhaite réaliser un DVD sur les productions agricoles du territoire. Le Président propose au conseil de leur attribuer une subvention de 1 500 € (forfait), suite à leur demande adressée par courrier à la CdC.

Adopté à l'unanimité

* * *

AGENDA 21 / AGRICULTURE

- Réponse commune avec VGA (Marmande) et BM (Bordeaux Métropole) à un appel à projet régional sur la soutien aux circuits alimentaires locaux : La région Nouvelle Aquitaine a lancé un appel à projet intitulé « Appel à projets Coopération 2018 : Soutien au développement des circuits alimentaires locaux ». Val de Garonne Agglomération propose de soumettre une candidature commune avec Bordeaux Métropole et la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde dans le cadre de

l'axe « gouvernance alimentaire durable » du projet de coopération en cours de rédaction. L'objectif de la candidature à cet appel à projet, dont VGA sera le chef de file, est de structurer et de développer les circuits alimentaires locaux et biologiques. La candidature consiste à proposer le financement d'un projet comportant une étude technico-économique de diagnostic sur les trois collectivités ainsi qu'un plan d'actions intégrant les trois volets suivants :

- Evaluer et optimiser la capacité de production locale biologique ;
- Connaître et structurer les flux logistiques d'approvisionnement en produits locaux biologiques ;
- Evaluer et promouvoir la consommation en produits locaux biologiques.

L'étude concernera également l'agriculture conventionnelle de proximité. Ce projet sera présenté en partenariat avec Bordeaux Métropole, la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, Interbio Nouvelle Aquitaine, MBSO, les Fermes de Garonne et Bordeaux Sciences Agro. D'autres partenaires de Bordeaux Métropole et de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde pourront rejoindre le projet ultérieurement. Le co-financement Région – DREAL Nouvelle-Aquitaine prendrait en charge de 50% à 80 % (taux d'intervention minimum) de l'étude, estimée à 60 000€ (coût HT). La répartition des dépenses entre les trois collectivités se fera en fonction du nombre d'habitants et/ou de la surface de SAU. La réponse de la région Nouvelle Aquitaine interviendra fin 2018 : cette dépense sera donc inscrite au budget 2019, pour un lancement de l'étude en début d'année prochaine (2019).

Jean Marc FRAICHE demande s'il y a eu des réponses à ses questions posées en bureau des Maires.

Quid de l'élargissement aux circuits locaux ?

M. le Président passe la parole à l'Administration.

La demande devait être déposée avant le 30 juin 2018, d'où l'urgence.

5-10% de l'agent pour le suivi technique Agenda 21. VGA étant chef de file, VGA met à disposition 1 ETP.

Adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- ~~Participation et financement de l'action « Trophées des Entreprises 2018 » portée par le journal Le Républicain : Le Président proposera au conseil de participer aux trophées des entreprises, manifestation organisée par le journal « Le Républicain » qui associe toutes les communautés de communes du Sud Gironde et qui doit permettre de mettre en avant les entreprises emblématiques du territoire. La participation totale s'élèvera à 3 000 € HT soit 3 600 € TTC (participation sous forme de « prestations de services » décomposée en 10 repas payants à 60 euros l'unité + deux pages de publicité à 1 200 euros HT l'unité). La manifestation permettra de valoriser différentes entreprises par catégorie (innovation, etc.) au cours d'une soirée mais aussi d'une campagne globale développée par le journal.~~

M le Président indique que ce projet devait être porté par plusieurs collectivités. Convergence Garonne revient sur sa première réponse et Langon a dit non. Donc le projet est annulé.

* * *

VOIRIE

- Autorisation de demande de subvention FDAVI 2018 auprès du Conseil Départemental de la Gironde : il est proposé de délibérer afin de demander une aide au Conseil Départemental pour la réalisation du programme des travaux de grosses réparations sur les voies communales d'intérêt communautaire. Le montant du programme validé par la commission voirie du 24/04/18 est estimé à 346 951 € HT, soit

416 341 € TTC. Ce programme est éligible au Fond Départemental d'Aide à la Voirie Intercommunale 2018 (FDAVI 2018).

Le Conseil Départemental apporte son soutien financier à cette opération au titre du FDAVI à hauteur de 35% sur une base de travaux (HT) éligibles, et ensuite pondéré par le coefficient de solidarité (CDS de 1,04 en 2018).

Concernant la subvention FDAVI « de base » (*i.e.* sur des travaux "classiques" et habituels), le montant éligible (*i.e.* la base) est de 196 700 € HT. Soit $196\,700 \times 35\% = 68\,845$ € de subvention possible.

Pour les travaux dits « exceptionnels » (suite aux intempéries), malgré encore des interrogations techniques sur le montant éligible, nous pourrions nous baser sur 40 961 € HT de travaux exceptionnels éligibles (dont 25 000 € HT de travaux nouveaux incontournables et 13 000 € HT de travaux déjà prévus, restant à faire et potentiellement fongibles dans les travaux prévus à l'origine).

Il serait donc proposé de demander $40\,961 \times 35\% = 14\,336$ € de subvention dite "exceptionnelle" liée aux intempéries récentes sur le secteur monségurais.

Soit au total = $(68\,845 + 14\,336) \times 1.04$ (CDS 2018) = $83\,181 \times 1.04 = 86\,508$ €.

Le Président proposera donc de demander une subvention totale de 86 508 € au titre de 2018 concernant la voirie intercommunale.

Adopté à l'unanimité

M. Joël DOUX quitte la séance (pour motifs professionnels).

* * *

FINANCES

- Adoption de la décision modificative n°02 au Budget Primitif 2018 de la collectivité – Budget principal : En recettes de fonctionnement, cette décision enregistre un ajustement du montant du FPIC, suite à la notification par les services de l'Etat (+ 20 278€), un remboursement pour un dommage d'un tiers responsable sur le minibus (+ 3 244€), une annulation d'un mandat pour l'installation du réseau informatique du RLP passé par erreur en section de fonctionnement.

En dépenses de fonctionnement, il est prévu un ajustement du reversement de la taxe de séjour au Département et une somme provisionnelle de location de biens mobiliers.

En dépenses d'investissement, il est programmé une dépense de 400 euros pour 2 nouvelles licences pour le déploiement du RLP, une dépense faite par erreur en fonctionnement pour les frais d'installation du réseau informatique des médiathèques, une somme pour permettre la caution des badges de la station-service à Aillas.

En recettes d'investissement, un virement de la section de fonctionnement permet de prendre en charge les dépenses supplémentaires.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Libellés			
Imputation	Précisions	Dépenses	Recettes
D-6135-020-AG Autres frais divers	Prestations de location	3 244,00 €	
D-6188-95-TOURIS- Autres frais divers	Reversement de taxe de séjour au département	488,00 €	
Chaptire D-011: Charges à caractère général		3 732,00 €	
D-6718-020-AG: Subvention exceptionnelle	Ajustement	19 290,00 €	
Chaptire D-67: Charges exceptionnelles		19 290,00 €	
D-023-020-AG : Virement à la section d'investissement	Equilibre budgétaire	2 758,40 €	
Chaptire D-023: Virement à la section d'investissement		2 758,40 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		25 780,40 €	
R-73223- 020-AG Fonds de péréquation des ressources interco	Ajustement du FPIC 2018 (272 278-252 000)		20 278,00 €
Chaptire R-73 Impôts et taxes			20 278,00 €
R-7788-414-sport	Remboursement assurance minibus		3 244,00 €
R-773-321-RLP: Mandats annulés sur exercice antérieur	Erreur d'imputation sur année antérieure		2 258,40 €
Chaptire R-77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			5 502,40 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			25 780,40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Libellés			
Imputation	Précisions	Dépenses	Recettes
D-275-020-AG: Dépôts et cautionnement versés	Caution badges Station service	100,00 €	
Chaptire D 27 - Immobilisations financières		100,00 €	
D-2051-321-RLP: logiciels	Rachat de licences pour EPN	400,00 €	
Chaptire D-20: Immobilisations incorporelles		400,00 €	
D-2183-321-RLP-OP11: Matériel informatique	Installation du réseau informatique imputé en fonctionnement par erreur	2 258,40 €	
Chaptire D-21: Immobilisations corporelles		2 258,40 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 758,40 €	
R-021-020-AG : Virement de la section de fonctionnement	Equilibre budgétaire		2 758,40 €
Chaptire R-021- Virement de la section de fonctionnement			2 758,40 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			2 758,40 €
TOTAL GENERAL de la DM 2018-002		28 538,80 €	28 538,80 €

Adopté à l'unanimité

* * *
FINANCES

- Adoption de la décision modificative n°01 au Budget Primitif 2018 de la collectivité – Budget annexe Maison de Santé Rurale (MSR) : Cette décision modificative enregistre le remboursement partiel du prêt souscrit pour le financement de la MSR, le montant des travaux étant en définitive inférieur de 20 368 euros par rapport aux prévisions au moment de l'emprunt. L'indemnité de remboursement anticipé se calcule au début de chaque mois ; il est donc projeté une indemnité de 1 300 euros financée par la SCM de la MSR. A partir de 2019, les échéances des prêts seront revues à la baisse. Il conviendra de revoir le tableau pluriannuel d'équilibre en conséquence dès le re-calcul effectué suite au remboursement partiel anticipé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Libellés			
Imputation	Précisions	Dépenses	Recettes
D-668-AG-020 Autres frais financiers	indemnité de remboursement partiel anticipé du prêt de 230 000 euros (capital initial)	1 300,00 €	
Chapitre D-66: Charges financières		1 300,00 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 300,00 €	
R-758-AG-020 Produits divers de gestion courante	Refacturation des frais de remboursement partiel anticipé du prêt de 230 000 euros (capital initial)		1 300,00 €
Chapitre R-75 Autres produits de gestion courante			1 300,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			1 300,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Libellés			
Imputation	Précisions	Dépenses	Recettes
D-1641-AG-020 Emprunt en euros	Remboursement partiel de l'emprunt de 230 000 euros (capital initial)	20 368,00 €	
Chapitre D-16: Emprunts et dettes assimilées		20 368,00 €	
D-2313-AG-020 immobilisation en cours	Travaux MSR	-20 368,00 €	
Chapitre D-23: Immobilisations corporelles en cours		-20 368,00 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00 €	
TOTAL GENERAL de la DM 2018-001		1 300,00 €	1 300,00 €

Bernard CASTAGNET ne prend pas part au vote

Adopté à l'unanimité

* * *

Informations et questions diverses :

Retour sur le Conseil de surveillance de l'Hôpital :

Bernard CASTAGNET tient à donner des nouvelles de l'Hôpital de La Réole puisqu'il vient d'assister à un conseil de surveillance. Il indique la difficulté de la démographie médicale : manque de médecins, CF politique de numérisation clausus.

La majorité était contre.

L'atelier a été ouvert aux médecins concernés. Importance d'un centre hospitalier pour sécuriser les praticiens notamment les jeunes médecins.

Maintenir le service en associant des médecins spécialisés en urgence.

Un vote a eu lieu qui a recueilli la majorité.

Le nouveau directeur a dépossédé une partie de la gériatrie à Langon. Proposition de rapatriement de la gériatrie à la Réole. Aucun service ne sera fermé. Le nombre de lits sera diminué.

Bruno MARTY indique le déficit de 3,2 M€ de l'Hôpital intercommunal Langon - La Réole.

Pour éviter de continuer dans cette voie, un audit a été porté par l'ARS. Le taux d'occupation est de moins de 50% en chirurgie.

Dans les nouveaux services, il y aura un déploiement de la télé-médecine.

JM FRAICHE : les généralistes spécialisés en urgence peuvent-ils aller à la MSR ?

Bernard CASTAGNET : ces médecins sont spécialisés et veulent faire leur carrière dans cette spécialité.

André Marc BARNETT s'interroge sur les difficultés d'envoyer des patients compte tenu des horaires et qu'il s'est vu refusé des patients à 17H35.

Bernard CASTAGNET indique qu'une communication est prévue mais il faudra communiquer avec les médecins généralistes.

Christian MALLANDIT-SALLAUD indique avoir reçu un courrier de M Chauliac sur la question des cinémas de proximité. Quelle position sur les cinémas de proximité ?

Pascal LAVERGNE : M Chauliac n'est pas dans OMCL car il ne payait pas sa cotisation ; Il indique qu'il ne faut pas accorder de crédits à ce genre de courriers. Il n'a rien à voir avec le cinéma de Monségur.

* * *

Aline MARTIN indique avoir reçu un mail des représentants des agents qui se plaignent de la dégradation des conditions de travail.

M le Président indique qu'il accorde beaucoup d'importance à ce sujet. Il a lu ce courrier l'après-midi même et a réfléchi avec ses services à la suite à donner. Il a examiné ce qui était écrit dans cette lettre. Il a des réponses à leur apporter. Une réunion est programmée le 4 juillet prochain.

Il rappelle qu'il passe régulièrement dans les services et il n'a pas trouvé les agents si désappointés. Il n'est pas demandé aux agents de travailler 12 heures par jour, le week-end, en horaires décalés, comme dans les hôpitaux.

Beaucoup de choses se font : un diagnostic des risques psycho-sociaux (RPS) a été établi. Le document unique a été mis à jour. Un règlement des congés a été élaboré et doit être présenté en comité technique le 12 juillet. Un plan de formation a été élaboré. Le DRH recruté reçoit les agents demandeurs de renseignements. Le service RH comportant 2 ETP agents se structure. M le Président indique qu'il se rend disponible pour recevoir les agents. Le service RH communique via des fiches accompagnant les bulletins de paye.

Il prend l'exemple d'un RDV que le service RH avait organisé à la demande d'un agent, un jeudi midi alors que c'est compliqué pour lui et cet agent s'est désisté le matin même. Il constate aussi que certains agents ne sont pas respectueux de sa fonction. Il indique qu'il agit dans l'intérêt collectif de la CdC.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 22 H 54 en la forme accoutumée.

*Fait pour servir et valoir ce que de droit,
Fait à Saint Vivien de Monségur, le 28 juin 2018,*

*Pour copie conforme,
Les signatures sont au registre des délibérations,
Pour copie conforme au registre des délibérations,*



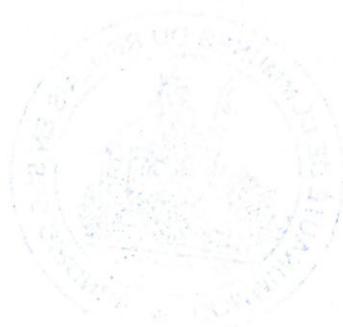
M. Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud Gironde

Francis ZAGHET
Président de la Communauté
de Communes du Réolais
en Sud Gironde

ANNEXE - Modifications (en rouge) suite aux élections municipales d'Aillas

DELEGUES DE LA CdC DU RSG (élargie) A COMPTEUR DU 01/01/2018

	Délégués Titulaires	Observations	Délégués Suppléants	Observations
		15 titulaires		8 suppléants
S a n c t o n n a i s	Jean-Guy OULEY	SAINTE FOY LA LONGUE	Dominique MAURIN	Aillas
	Philippe DELIGNE	SAINTE PIERRE D'AURILLAC	Michel CAPPELLE	Saint Martin de Sescas
	Alain DUCHAMPS	SAINTE MARTIN DE SESCAS	Eric TAUZIN	Barie
	Christophe LECONTE	SAINTE LAURENT DU PLAN	Laurent TODERO	Bassanne
	Roger NETTE	CAUDROT	Véronique KERMAREC	Brannens
	Jacques SERVANT	AILLAS	Yves DILLAR	Brouqueyrac
	Christian DARTIGOLLES	BROUQUEYRAC	Isabelle SIMON	Pondaurat
	Philippe CAMON-GOLYA	AURCS	Carole BRAU	Caudrot
	Emmanuel de LESTRADE	BARIE		
	Elodie COLOMA	BASSANNE		
	Yannick DUFFAU	BRANNENS		
	Francis ZAGHET	PONDAURAT		
	Laurence PONS	PUYBARBAN		
	Michel DELVY	BERTHEZ		
	Stéphane BERNADET	SAVIGNAC		



		41 titulaires		41 suppléants
	François DUMEAU	Caudrot	Bernard DELONG	Caudrot
	Jacques DEJEAN	Saint Laurent du Plan	Alexandra GASTON	Saint Laurent du Plan
	Valérie FREMONT	Saint Martin de Sescas	Nicole ETIENNE	Saint Martin de Sescas
	Stéphane DEMOYELLE	Saint Pierre d'Aurillac	Jean CORBANESE	Saint Pierre d'Aurillac
	Lesley FLOOD	Sainte Foy la Longue	Aurore QUEYRENS	Sainte Foy la Longue
	André Marc BARNETT	AILLAS	GUILLOMON François	AILLAS
	DUCHAMPS Eric	AUROS	DUVAL CAMPANA Patrick	AUROS
	ROUILLON Cyl	BAGAS	ISSARD Serge	BAGAS
	BRET LANCERON Jeanne	BARIE	BUCHET Florence	BARIE
	MICHEL Stéphane	BASSANNE	TODERO Laurent	BASSANNE
	CARDOIT Veronique	BERTHEZ	BLANC Jean Marie	BERTHEZ
	VINCENTE Bernard	BLAIGNAC	JAUTARD Gilles	BLAIGNAC
	MASCOTTO Jean Michel	BOURDELLES	TOULLEC Yann	BOURDELLES
	DUFFAU Yannick	BRANNENS	LALUAN Thierry	BRANNENS
	ORLIK Sylvain	BROUQUEYRAN	BOUQUET Jocelyne	BROUQUEYRAN
	IDIART Dominique	CAMIRAN	MERCIER Bastien	CAMIRAN
	MERVEILLEAU François	CASSEUIL	AVEZOU Jean Charles	CASSEUIL
	QUIRIN François	FLOUDES	TRENTIN Jean Claude	FLOUDES
	LAFINEUSE Rémy	FONTET	ZANELLO Sébastien	FONTET
	THOMAS - LATOUR Caroline	FOSSES ET BALEYSSAC	LAMBROT Marie José	FOSSES ET BALEYSSAC
	CHIAPPA Grazella	GIRONDE S/ DROPT	COMBE Antoine	GIRONDE S/ DROPT
	OLLIVIER Gilles	HURE	Gianello SCARABELLO	HURE
	CASTAGNET Bernard	LA REOLE	MARTY Bruno	LA REOLE
	DAMORAN François	LAMOTHE LANDERRON	LONGO Victor	LAMOTHE LANDERRON
	MAURILAC Marie-Françoise	LES ESSEINTES	BOURGOGNE Veronique	LES ESSEINTES
	PAILLOU Marie Laure	LOUBENS	CAZADE Gray	LOUBENS
	PLAT Bernard	LOUPIAC DE LA REOLE	MINVILLE Patrice	LOUPIAC DE LA REOLE
	FEYRIT Michel	MONGAUZY	MOUNARIS Thibaut	MONGAUZY
	GREFFIER François	MONSEGUR	LACHAIZE Fabrice	MONSEGUR
	CAPDEPON Veronique	MONTAGOUIN	LALAGUE Joelle	MONTAGOUIN
	GRIMALDI Mireille	MORIZES	DUBOURG Isabelle	MORIZES
	CRELOT Sylvie	NOAILLAC	MINAUD Xavier	NOAILLAC
	BROYART Julie	PONDAURAT	OLIVER Bruno	PONDAURAT
	JORET Michaël	PUYBARBAN	LANOIRE Pierre	PUYBARBAN
	BRITTON Jacky	ROQUEBRUNE	DUBERNARD Béatrice	ROQUEBRUNE
	BARIBEAUD Olivier	SAVIGNAC	COURANT Corinne	SAVIGNAC
	BOULLAC-REMIERE Corinne	ST EXUPERY	MARCHE Sandrine	ST EXUPERY
	BORTOLUZZI Monique	ST HILAIRE DE LA NOAILLE	CHEVASSUT Stéphane	ST HILAIRE DE LA NOAILLE
	MALANDIT-SALLAUD Christian	ST MICHEL DE LAPUIADE	SORET Nicole	ST MICHEL DE LAPUIADE
	LABBE Jean Luc	ST SEVE	CHAPPELLE Marc	ST SEVE
	BESSE Marie José	ST VIVEN DE MONSEGUR	GALISSAIRE Valérie	ST VIVEN DE MONSEGUR

S
I
P
H
E
M
-
M
a
i
s
o
n
d
e
I
H
a
b
i
t
a
t

	41 titulaires		41 suppléants (+ à compléter svp)
Jacques SEVANT	Allas	Dominique MAURIN	Allas
Valérie LUSSEAU	Auros	Thierry TATON	Auros
Vincent TOULAT	Bogas	Pierrette STEFFEN	Bogas
Jeanne BRET LANCERON	Barie	Bernard PAGOT	Barie
Carine BUTLER	Bassanne	Stéphane MICHEL	Bassanne
Karine DALL ANTONIA	Berthez	Laëticia PIASTRA	Berthez
Bernard VINCENTE	Blaignac	Gilles JAUTARD	Blaignac
Michel BAILLON	Bourdellès	Jean-Michel MASCOTTO	Bourdellès
Yannick DUFFAU	Brannens	Jean-Pierre DULEAU	Brannens
Jocelyne BOUQUJET	Brouqueyran	Christian DARTIGOLLES	Brouqueyran
Orlande de RONNE	Camiran	Bastien MERCIER	Camiran
Franck GLAUNES	Casseuil	François MERVILLEAU	Casseuil
François QUIRIN	Floudes	Jean-Claude TRENTIN	Floudes
Jean-Pierre MAURAT	Fontet	Pierre LAQUE	Fontet
Rainer LATOUR	Fosses et Baleyssac	Michèle BRUIERE	Fosses et Baleyssac
Françoise CASSAGRANDE	Gironde sur Dropt	Yves BEYRIE	Gironde sur Dropt
Gianelo SCARABELLO	Hure	Chantal PICON	Hure
Marie-Josée DANDIEU	Lamothe Landemon	Michel DESPUJOL	Lamothe Landemon
Bruno MARTY (membre du CA - élu VP)	La Réole	Raymond VAILLIER	La Réole
Béatrice VIDAL	Les Esserintes	Sylvie VERDOUX	Les Esserintes
Isabelle DEHEAULME	Loubens	Alain BREUILLE	Loubens
Michel LATRILLE	Loupiac de la Réole	Gérard GAY	Loupiac de la Réole
Marie-Claude CHAMPAGNE	Mongauzy	Clara DELAS	Mongauzy
Patricia BROUSSE	Monségur	Pascal LAVERGNE	Monségur
Gabriele PEDRAZZINI	Montagoudin	Véronique CAPDEPON	Montagoudin
Myriam HOLLIGUE	Morizes	Sandrine PIVA	Morizes
Christine LEBON	Noailiac	Mme CRELOT	Noailiac
Bernard CASTAGNET (membre du CA)	CaC du RSG	Francis ZAGHET	CaC du RSG
Laurence PONS	Puybarban	Marie-Liesse LAMERANT	Puybarban
Robert ARMELLIN	Roquebrune	Jacky BRITTON	Roquebrune
Thierry GOURGUES	Saint Exupéry	Corinne BOUILLAC-REMIGEREAU	Saint Exupéry
Valérie LECOURT	Saint Hilaire de la Noaille	Martine MAURIN	Saint Hilaire de la Noaille
Christine QUETTER	Saint Michel de Lapujade	Christian MALANDYT-SALLAUD	Saint Michel de Lapujade
Virginie CHIOETTO	Saint Séve	Marc CHAPELLE	Saint Séve
Michèle DELPECH	Saint Vivien de Monségur	Philippe MOUTE	Saint Vivien de Monségur
Corinne COURANT	Sevignac	Nathalie CARAMONA	Sevignac
Sandrine GARRELS	Caudrot	Raymond VEJUX	Caudrot
Christophe LECONTE	Saint Laurent du Plan	Franck BOULIN	Saint Laurent du Plan
Julien MAYLE	Saint Martin de Sescas	Michèle ROCHER	Saint Martin de Sescas
Myriam BELLOC	Saint Pierre d'Aurillac	Jean Paul BARTAUT	Saint Pierre d'Aurillac
Aurore QUEYRENS	Sainte Foy la Longue	Lesley FLOOD	Sainte Foy la Longue

O
T
E
M

	10 titulaires au Conseil Syndical (vote le 23/01/2018)		10 suppléants au Conseil Syndical (vote le 23/01/2018)
Francis ZAGHET	Pondeurat	Jean-Louis SAUMON	Brouqueyran
Bernard CASTAGNET	La Réole	Clara DELAS	Mongauzy
Solange MENIVAL	La Réole	Alain DOUX	Fosses et Baleyssac
Pascal LAVERGNE	Monségur	Thierry BOS	Gironde sur Dropt
Francis DUSSILLOLS	Saint Pierre d'Aurillac	Stéphane DENOYELLE	Saint Pierre d'Aurillac
Philippe CORRIOLS	Morizes	Christine DARNAUZAN	Casseuil
Bruno MARTY	La Réole	Patrick MONTO	Sevignac
Philippe CAMON-GOLYA	Auros	André-Marc BARNETT	Allas
Jean-Pierre JAUSSEBAND	Caudrot	Henri JOANCHICOY	Sainte Foy la Longue
Didier LECOURT	Saint Hilaire de la Noaille	Gilles JAUTARD	Blaignac

SM du Sud Gironde
(vote le 23/01/2018)